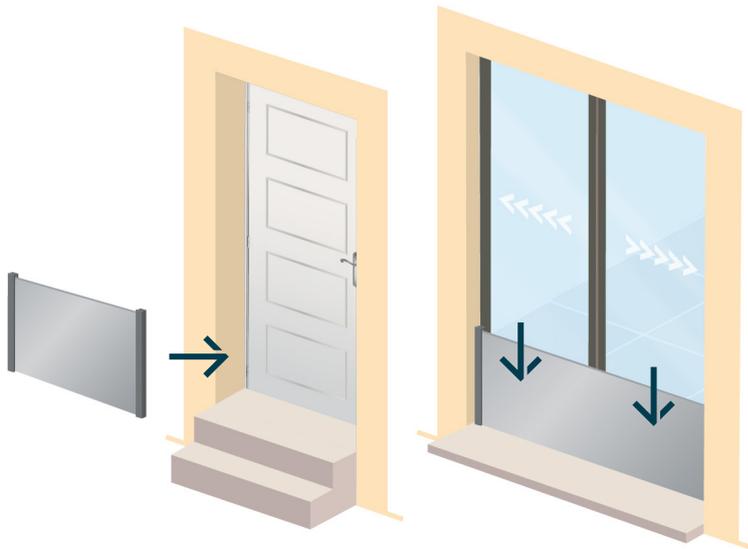




LIMITER LES ENTRÉES D'EAUX INSTALLER DES BATARDEAUX

Un **atardeau** est une barrière étanche amovible, à placer devant les portes et fenêtres basses du rez-de-chaussée. Il permet de limiter voire de supprimer l'entrée d'eau dans le bâtiment.



EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

La fourniture d'un atardeau s'accompagne souvent de la mise en place d'éléments fixes (rails) sur les encadrements des portes. Il peut également arriver qu'une reprise du seuil et/ou de l'encadrement soit nécessaire pour que l'installation soit parfaitement étanche. Le passage d'un professionnel permettra de le confirmer.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Grille anti-intrusion :

Pour des hauteurs d'eau supérieures à celle des atardeaux, une grille peut être conseillée. Cette mesure permet d'éviter les intrusions dans le bien tout en permettant le passage de l'eau.

Alternative :

Les sacs anti-inondations (composés d'un polymère ultra absorbant) permettent de se protéger à moindre frais des hauteurs d'eau inférieures à 10 cm. En effet, ils permettent d'absorber l'eau jusqu'à 300 fois son poids. Ils ne sont toutefois pas réutilisables et ne permettent pas toujours d'être en conformité avec la réglementation.

OBJECTIFS



Mise en sécurité des occupants



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



→ BATARDEAUX

1000 € /mètre linéaire

(Le prix peut varier en fonction des matériaux choisis)

→ SAC ANTI-INONDATION

35 €

→ GRILLE ANTI-INTRUSION

Variable

BON À SAVOIR



La hauteur des atardeaux ne doit pas dépasser 0,80 à 1 m, suivant les indications techniques et la doctrine appliquée localement par les services de l'État.

Il est préconisé de numérotter ou d'étiqueter les atardeaux pour savoir lequel va sur quelle porte ou fenêtre. Le référencement des atardeaux peut être inscrit dans un plan d'organisation afin de vous aider à vous organiser.

QUI CONTACTER ?



Pour réaliser les travaux, vous pouvez faire appel à un façadier, menuisier ou un spécialiste des équipements anti-inondation.





COMMENT CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS ET S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU DEVIS ?



FAIRE SON CHOIX

LES MATÉRIAUX



Poids



Résistance / Durabilité

ALUMINIUM



INOX



PVC



BOIS BAKÉLISÉ



Les batardeaux doivent être vendus avec des joints d'étanchéité afin de garantir leur efficacité. Plusieurs matériaux peuvent être utilisés : le néoprène, le silicone, le caoutchouc ou mousse EPDM ; etc.

LES TYPES DE FIXATIONS ET DE FORMATS

ENTABLEAU

(monobloc ou à assembler)

Attention, l'installation des rails va légèrement réduire la taille du passage de la porte ou de la baie vitrée.



Batardeau installé entre deux murs

EN APPLIQUE

(monobloc ou à assembler)

Adapté en cas d'absence d'appuis maçonnés de part et d'autre de l'ouvrant.



Batardeau posé devant l'ouverture, sur la façade extérieure

AUTOBLOQUANT

(monobloc uniquement)

Attention, ce système nécessite d'avoir des surfaces (appuis maçonnés et seuil de porte) parfaitement lisses.



Batardeau installé sans rails fixes



VÉRIFIER LE DEVIS

Le nombre de batardeaux doit être conforme aux prescriptions du diagnostic de vulnérabilité.

La hauteur des batardeaux doit être en accord avec le diagnostic de vulnérabilité.

Vérifier que le matériel choisi comporte bien un système d'étanchéité (joints).

Vérifier que la pose est bien comprise et qu'une reprise des seuils est prévue si cela est nécessaire.

ATTENTION

Le choix des batardeaux doit prendre en compte le lieu de stockage afin que ces derniers soient entreposés à l'abri de la lumière et de l'humidité, accessibles et numérotés pour faciliter l'installation. Il est également important de se renseigner sur l'entretien des batardeaux, et plus particulièrement des joints, auprès des professionnels.

Certaines options (systèmes de rangement, contrat de maintenance par exemple) sont susceptibles de ne pas être subventionnées.

Penser à vérifier le taux de la TVA :

« Le taux de TVA de 10 % (article 279-0 bis du CGI) concerne les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien, à l'exception de la part correspondant à la fourniture d'équipements électroménagers et mobiliers ou de certains gros équipements »

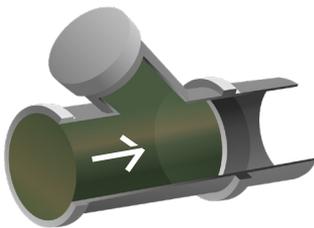


LIMITER LES ENTRÉES D'EAUX

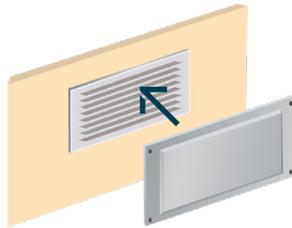
OCCULTATION DES AÉRATIONS BASSES, IMPERMÉABILISATION DES FAÇADES ET POSE D'UN CLAPET ANTI-RETOUR

Au-delà des huisseries (portes, fenêtres basses, etc.), les entrées d'eau sont également possibles par :

- Les **bouches d'aération** et autres ouvertures.
- Les **fissures et voies d'eau** présentes au niveau des soubassements de façade.
- Les **réseaux d'assainissement**.



Clapet anti-inondation



Occultation temporaire d'une aération basse

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

L'**occultation temporaire des ouvertures** consiste en la mise en place, devant les petites ouvertures (entrées d'air, soupiraux, etc.), de capots amovibles adaptés.

Le **traitement imperméable des façades** peut être assuré par des mortiers adaptés aux différentes situations : traversées de murs et planchers bas, fissures et gaines de réseaux.

Le **clapet anti-retour** est un système permanent installé sur la canalisation d'évacuation des eaux usées privée qui empêche celles-ci de remonter vers les pièces du bâtiment en cas de mise en charge du réseau. Pour avoir accès à cette canalisation, il peut être nécessaire de créer un regard si celui-ci n'est pas existant.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Enduit extérieur :

L'endommagement ou l'absence de revêtement sur les murs de façade peut induire plus rapidement des infiltrations d'eau à l'intérieur de l'habitation en cas d'immersion temporaire prolongée. Par conséquent, il est conseillé d'appliquer un enduit, dans la mesure du possible hydrofuge, sur les murs extérieurs.

Alternative à l'installation d'un clapet anti-retour :

Bouchon temporaire : En cas d'impossibilité technique et afin d'éviter les remontées d'eau par les sanitaires, il est possible de placer au niveau des différentes évacuations des systèmes d'obstruction amovibles.

OBJECTIFS



Mise en sécurité des occupants



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



→ OCCULTATION AÉRATIONS

250 € / unité

→ CLAPET ANTI-RETOUR

1500 € / unité

→ REPRISE DE FAÇADE

Variable

→ BOUCHON TEMPORAIRE

100 €

BON À SAVOIR



Après une inondation, il est important de **ré-ouvrir toutes les aérations** pour faciliter la circulation de l'air dans le bâtiment et donc le séchage.

Prévoir l'entretien et le nettoyage régulier du clapet, notamment pour vérifier qu'aucun objet ne s'est bloqué dans le système.

Pendant l'inondation, penser à **ne pas utiliser vos sanitaires** (WC, douche, robinet) car le clapet s'ouvrirait et deviendrait inefficace contre les remontées d'eau.

QUI CONTACTER ?



Façadier, menuisier, plombier ou spécialiste des équipements anti-inondation.





CRÉER OU AMÉNAGER UN ESPACE REFUGE

Une zone de refuge est un espace permettant aux occupants de se mettre à l'abri rapidement lors d'une inondation jusqu'à la décrue ou l'évacuation par les secours. Cet espace supplémentaire permet également de mettre hors d'eau les biens déplaçables essentiels et de valeur (équipements coûteux, biens personnels et sentimentaux, etc.).

ESPACE REFUGE



Caractéristiques de l'espace refuge :

- Surface au sol : minimum de 1m² par occupant.
- Hauteur sous plafond : minimum 1,20 m (1,80 m recommandé).
- Accès : depuis l'intérieur (escaliers par exemple) et ouvrant(s) vers l'extérieur (1x1 minimum).

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

En fonction de la configuration de votre bâtiment, plusieurs solutions peuvent être envisagées : de la création d'un étage, au simple ajout d'une fenêtre, en passant par la réalisation d'une mezzanine ou même d'une coursive.

Alternative :

En cas d'impossibilité technique, il est recommandé d'anticiper l'évacuation en identifiant un espace refuge accessible depuis le bien ou l'entreprise quand cela est possible (étages des parties communes de l'immeuble, voisin ayant une maison à étage, etc.). **Dans tous les cas, suivre les consignes émises par les autorités.**

OBJECTIFS



Mise en sécurité des occupants



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



→ AMÉNAGEMENT OUVRANT

2600 €

→ ESCALIER INTÉRIEUR

6000 €

BON À SAVOIR



Baliser l'accès le plus sécurisé à l'espace refuge de manière à faciliter le déplacement des occupants en cas d'inondation, en particulier pour les entreprises ou les bâtiments de grande taille.

Si l'ouvrant permettant l'évacuation est situé en hauteur, prévoir un marchepied ou un escabeau.

Il est vivement conseillé de disposer d'un kit d'urgence dans l'espace refuge.

QUI CONTACTER ?



Divers corps de métiers en fonction des besoins (maçon, architecte, électricien, etc.)

NOTES

L'aménagement d'une zone refuge doit être en conformité avec les règles d'urbanisme. Une extension doit faire l'objet d'une demande de permis de construire. L'ajout d'une fenêtre nécessite généralement une déclaration d'urbanisme.



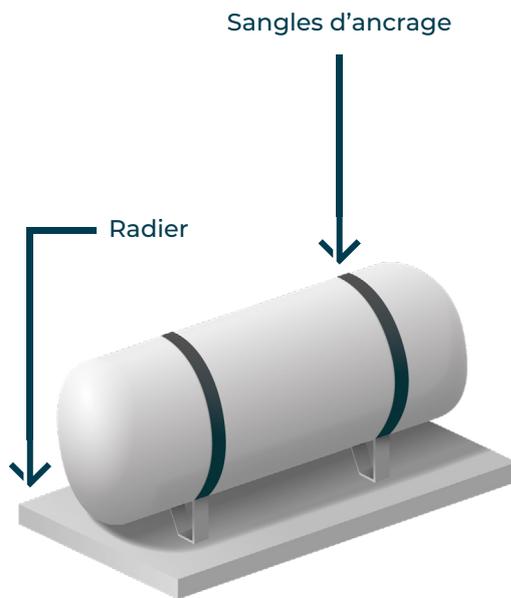


ÉVITER LA FLOTTAISON D'OBJETS ARRIMAGE ET STOCKAGE HORS D'EAU DES OBJETS DANGEREUX : PRODUITS POLLUANTS ET CUVES

Lors d'une inondation, les cuves de gaz ou de fioul, les stocks de produits potentiellement polluants ainsi que tout autre objet lourd ou encombrant, peuvent être emportés par l'eau, qu'ils soient installés à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments. Ces objets flottants sont dangereux de par leur poids et leur contenu polluant s'ils viennent à se répandre. Afin de limiter les effets « dominos », il est préconisé d'arrimer systématiquement ces éléments.



Armoire étanche



Arrimage d'une cuve

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Produits polluants : leur mise en sécurité peut être réalisée en les stockant dans une armoire étanche ou en hauteur.

Cuves : elles doivent être correctement arrimées, en créant des points d'attache sur un radier béton (dalle) et en se munissant de sangles.

Il est conseillé de placer la cuve en hauteur dans un endroit non inondable ou sur un support renforcé. L'évent peut également être muni d'un système d'obturation automatique en cas d'immersion.

Autres objets et éléments flottants (stock, bouteilles de gaz, etc.) : Ils peuvent être déplacés dans un espace hors d'eau, être arrimés ou confinés dans un abri ou un enclos extérieur pour éviter qu'ils ne soient emportés.

OBJECTIFS



Mise en sécurité des occupants



Prévention des biens et de l'environnement

COÛTS ESTIMATIFS



→ **ARRIMAGE D'UNE CUVE
OU AUTRE OBJET
FLOTTANT**

1200 €

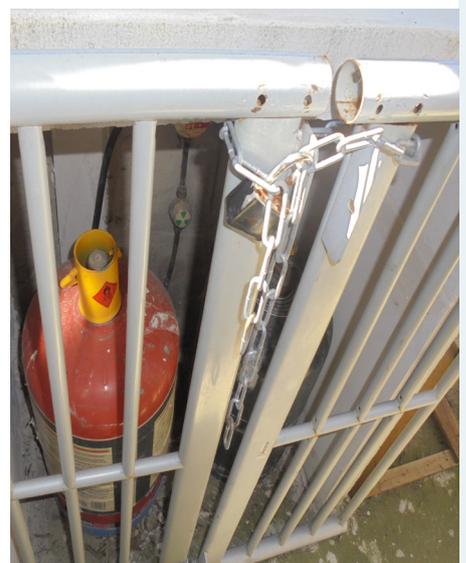
→ **ARMOIRE ÉTANCHE**
(stockage de produits)

Variable

QUI CONTACTER ?



Artisan et société spécialisés dans le bâtiment ou les mesures anti-inondation.



NOTES

Si elle est suffisamment remplie, une cuve ou une citerne sera beaucoup plus résistante à la pression de l'eau. Il est également vivement conseillé de vérifier l'étanchéité des événements des cuves afin de limiter le risque de pollution.



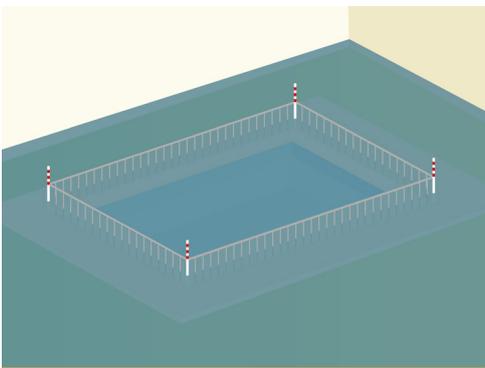
MATÉRIALISER

LES PISCINES OU LES BASSINS ENTERRÉS

En cas d'inondation, les bassins et les piscines ne sont plus visibles en raison de la turbidité de l'eau. La matérialisation de ces derniers est donc essentielle pour prévenir de la noyade toute personne pouvant traverser la parcelle (habitants et secouristes).



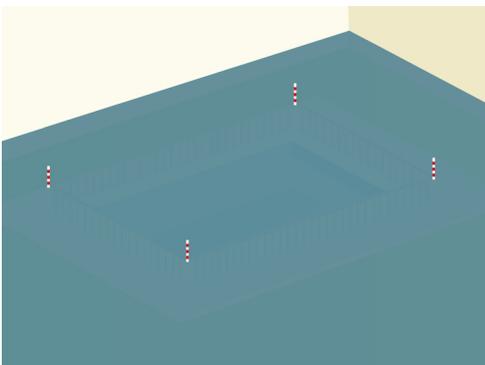
Piscine équipée des deux dispositifs



Scénario 1 :

La hauteur d'eau sur le terrain est **inférieure à 1 m.**

La barrière reste visible.



Scénario 2 :

La hauteur d'eau sur le terrain est **supérieure à 1 m.**

Les mâts délimitent l'emprise au sol de la piscine.

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Pour une hauteur d'eau inférieure à 1 m, la mise en place de barrières de protection, permanentes ou temporaires est recommandée.

Si la hauteur d'eau est supérieure à 1 m ou en cas de forte vitesse, la mise en place temporaire de repères (mâts, perches, etc.) à chaque coin du bassin peut être préconisée.

OBJECTIFS



Mise en sécurité des occupants

COÛTS ESTIMATIFS



→ INSTALLATION BARRIÈRE

200 € /mètre linéaire

→ ACQUISITION ET MISE EN PLACE DE 4 MÂTS

800 €

BON À SAVOIR

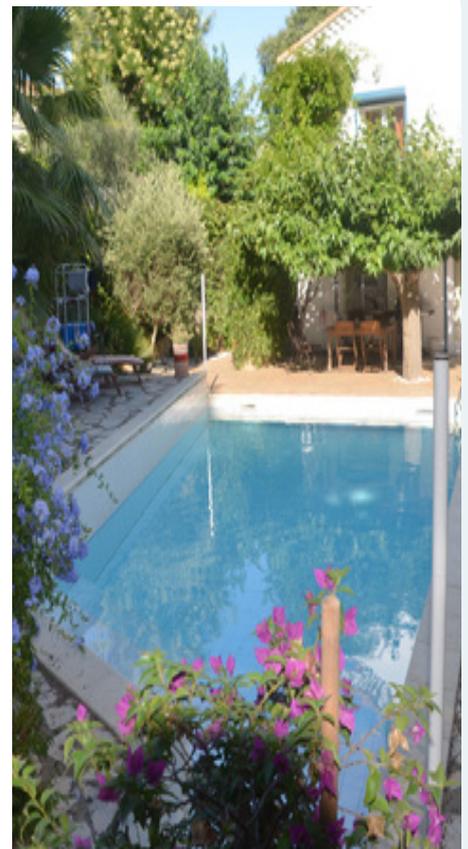


Au-delà du risque inondation, les **piscines privées enterrées doivent être équipées d'un dispositif** (barrières, couvertures, alarmes, etc.) répondant à des normes de sécurité particulières.

QUI CONTACTER ?



Pisciniste ou professionnel en aménagement extérieur.

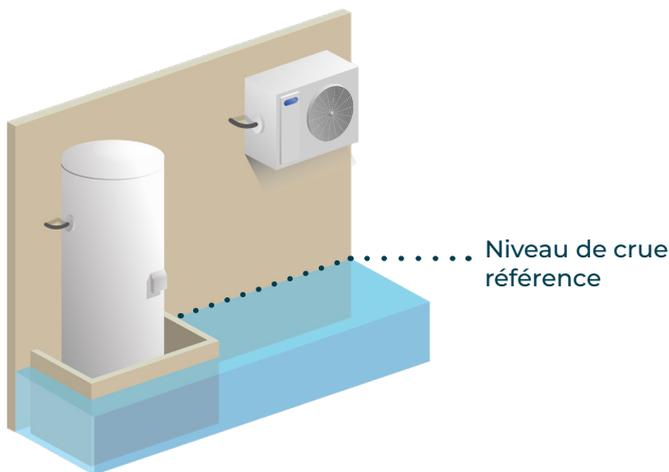




PROTÉGER

LES CIRCUITS ÉLECTRIQUES ET LES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE

Les réseaux de distribution électrique et de chauffage ainsi que les équipements associés sont particulièrement vulnérables face à une immersion et peuvent être sévèrement endommagés (chimiquement ou mécaniquement). Un contact avec l'eau, même de courte durée, peut imposer le remplacement de ces équipements.



EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

La surélévation ou le déplacement à l'étage des éléments pouvant être inondés : le tableau électrique, la chaudière, le chauffe-eau, etc. ainsi que les prises et les interrupteurs.

La construction d'une barrière d'étanchéité permanente (muret) permettant l'accès à l'équipement.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

NOTES

Le tableau électrique, les prises et les interrupteurs ne doivent pas être placés au-dessus de 1,30 m pour des raisons d'accessibilité aux équipements.

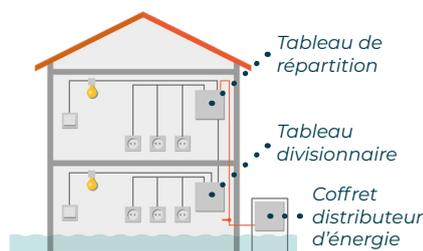
Les travaux doivent permettre de respecter les exigences en matière de réglementation et de sécurité applicables au bâti. (ex : monoxyde de carbone, amiante, etc).

La fixation des équipements doit être réalisée sur un mur porteur ou une cloison adaptée.

Réseau séparatif descendant :

La séparation des circuits permet de rétablir sélectivement le courant dans certaines pièces.

Un réseau descendant (du plafond vers le sol) permet de conserver la plus grande partie du réseau hors d'eau et évite que l'eau stagne dans les gaines.



Principe de séparation descendante des installations électriques situées au-dessus et en dessous du niveau des PHE.

OBJECTIFS



Mise en sécurité des occupants



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



→ REHAUSSE D'UN TABLEAU ÉLECTRIQUE

1000 €

→ REHAUSSE D'UNE CHAUDIÈRE

3000 €

→ MISE HORS D'EAU D'UN CUMULUS OU D'UNE CLIMATISATION

1100 €

→ CONSTRUCTION D'UN MUR ÉTANCHE

100 € / mètre linéaire

→ CRÉATION D'UN RÉSEAU SÉPARATIF DESCENDANT

3500 €

BON À SAVOIR



L'occultation temporaire des aérations basses peut être préconisée pour éviter l'intrusion d'eau (voir fiches 1 et 2). Cependant il est nécessaire d'éteindre la chaudière avant d'occulter son aération, et de libérer l'aération avant la remise en route de la chaudière, en particulier dans le cas d'une chaudière à gaz.

QUI CONTACTER ?

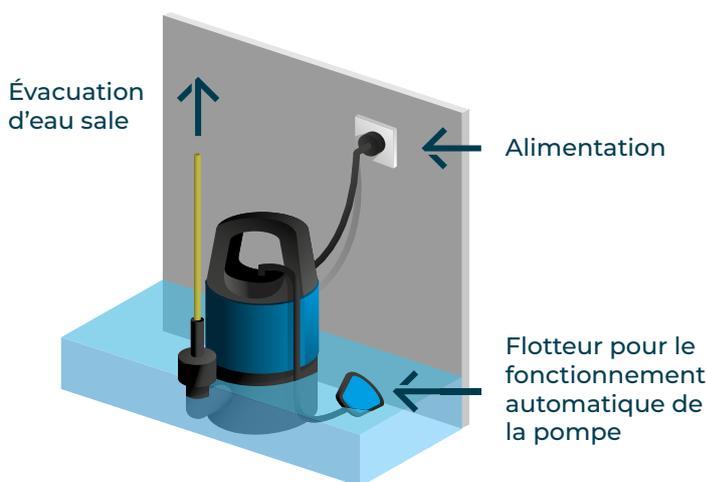


Électricien, plombier-chauffagiste ou maçon.



ÉLIMINER LES EAUX RÉSIDUELLES INSTALLATION D'UNE POMPE

Après une inondation, du fait de leurs configurations, les sous sols, caves et les vides sanitaires peuvent garder des eaux qui ont du mal à s'évacuer seules. L'acquisition d'une pompe et son installation de manière fixe permettent d'évacuer l'eau plus rapidement lors de la remise en état. La pompe n'a donc pas vocation à se prémunir du risque inondation mais permet un retour à la normale plus rapide.



EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

L'installation d'une pompe vide-cave au niveau d'un point bas a pour objectif de recueillir l'eau stagnante. Cette pompe peut être totalement immergée dans la pièce inondée. L'alimentation électrique de la pompe doit présenter toutes les garanties de sécurité pour éviter les chocs électriques.

L'acquisition d'une pompe mobile ne demande pas de travaux complémentaires. Il faut en revanche veiller à ce que l'appareil choisi permette l'évacuation d'eaux sales. Pensez à vérifier régulièrement, et notamment à l'approche d'événements pluvieux, le bon fonctionnement de la pompe. Préférez une pompe à amorçage et allumage automatique. En présence d'un parking souterrain ou d'un sous-sol de grande taille, l'installation d'une pompe de relevage (plus puissante) peut être une solution plus adaptée.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Les aérations des sous-sols peuvent être équipées de grilles de manière à empêcher la pénétration d'objets pendant la crue. Installer les grilles d'aération en dehors de l'axe d'écoulement de l'eau ou les occulter temporairement (voir fiche 2) pour limiter au maximum l'infiltration de l'eau dans les sous-sols.

Alternative :

Une élimination des eaux résiduelles manuelle est possible avec un [aspirateur à eau](#).

OBJECTIFS



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



→ POMPE VIDE-CAVE
OU ASPIRATEUR À EAU

800 €

→ POMPE DE RELEVAGE

1000 €

BON À SAVOIR



Après une inondation, il est important de **bien dégager les voies d'aérations** afin de faciliter la circulation de l'air et donc le séchage. Il est important de prévoir l'évacuation de l'eau suffisamment loin du bâtiment pour éviter les reflux.

QUI CONTACTER ?



Électricien, plombier-chauffagiste ou maçon.





UTILISER DES MATÉRIAUX RÉSISTANTS À L'IMMERSION TEMPORAIRE

Lors d'une immersion prolongée, certains matériaux sont plus vulnérables que d'autres. Afin d'éviter de changer le revêtement des sols et des murs ou les isolants après chaque inondation, des matériaux et des produits résistants à une immersion temporaire peuvent être utilisés.

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Lors des prochains travaux de rénovation, privilégier l'installation de matériaux résistants à l'immersion (hydrofuges) :

- Pour les isolants



Polystyrène ✓



Laine minérale ✗

- Pour les cloisons intérieures



Maçonnerie pleine ✓



Plaque de plâtre non hydrofuge ✗

- Pour les sols



Carrelage ✓



Parquet / Moquette ✗

- Pour les murs



Peinture ✓



Tapiserie ✗

OBJECTIFS



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

BON À SAVOIR



Un financement pour le changement de matériaux peut aussi être possible suite à un sinistre ou dans le cas de rénovation énergétique du bâtiment.

Dans certains cas, il est envisageable de rendre étanche le bas des murs sur une hauteur correspondant à la hauteur d'eau retenue sur le plancher.

QUI CONTACTER ?



Spécialistes du bâtiment.





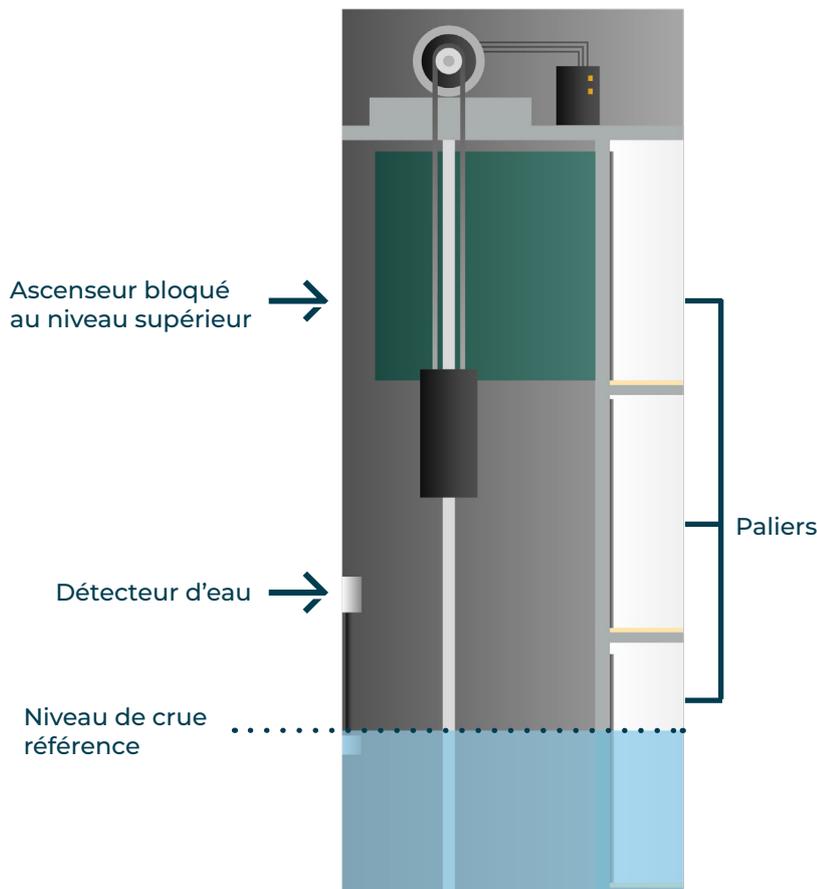
PROTÉGER LES ASCENSEURS INSTALLATION D'UN DÉTECTEUR D'EAU

En cas d'inondation, la présence d'un détecteur d'eau permet d'alerter les occupants du bien d'une entrée d'eau dans le bâtiment. Ce type d'équipement permet également de protéger les ascenseurs en évitant que la cabine ne descende dans les niveaux inondés.

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Acquisition d'un détecteur de présence d'eau : cet équipement, situé au RDC des habitations notamment, permet de donner l'alerte en cas d'inondation du plancher.

Protection des ascenseurs : la mise en place d'un tel équipement permet de bloquer l'ascenseur hors des niveaux inondables, sécurisant ainsi les occupants et le matériel. Lorsque la machinerie de l'ascenseur est située au sous-sol ou dans un niveau inondable, il est recommandé de la déplacer au dernier étage ou sur le toit du bâtiment à l'occasion d'une rénovation par exemple.



MESURES COMPLÉMENTAIRES

Il est conseillé de mettre en place une pompe dans la fosse de maintenance de l'ascenseur pour évacuer rapidement l'eau (voir fiche 7).

OBJECTIFS



Mise en sécurité des occupants



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



→ **SYSTÈME DE BLOCAGE DE LA CABINE D'ASCENSEUR HORS NIVEAU INONDABLE**

2500 €

→ **DÉTECTEUR D'EAU MOBILE**

50 €

BON À SAVOIR



En cas de vigilance météo, il est nécessaire de privilégier les escaliers. **Un affichage au niveau de l'accès ascenseur peut être mis en place à ce sujet.**

Chacune des pièces de sommeil situées en rez-de-chaussée ou en sous-sol peut être équipée d'un détecteur. Ce dispositif permettra d'alerter les occupants de l'habitation, particulièrement vulnérables la nuit.

QUI CONTACTER ?



Ascensoristes et enseignes de bricolage.



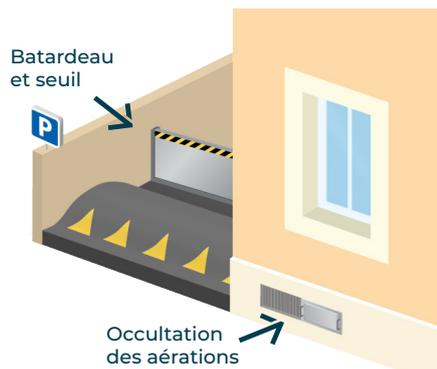
SÉCURISER

LES PARKINGS SOUTERRAINS

Pour tous les parkings souterrains ou semi-enterrés, le risque d'intrusion d'eau peut agir comme un piège et occasionner des victimes. Ces espaces sont souvent impossibles à protéger totalement, en raison d'un nombre trop important d'ouvertures par lesquelles l'eau peut s'engouffrer ou encore d'un cuvelage perméable permettant des remontées de nappe. Il est donc essentiel, en premier lieu, de sensibiliser les occupants du bâtiment du caractère dangereux des parkings souterrains et sur l'interdiction d'y accéder en cas d'inondation. Des solutions de protection sont néanmoins possibles pour laisser le temps aux occupants de se mettre à l'abri.

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Ils consistent en la mise en place de batardeaux en haut de la rampe d'accès au sous-sol et des accès piétons (voir la fiche n°1). En complément, l'occultation des aérations (petites ouvertures et soupiraux) se fait par la mise en place d'occultations amovibles (voir la fiche n°2).



Concernant les batardeaux, il est possible de mettre des systèmes fixes (sur charnière) ou automatiques afin de réduire le temps d'installation. Il est également important de prévoir l'installation d'un seuil fixe d'au moins 20 cm à l'entrée du parking afin de limiter les entrées d'eau.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Il est conseillé de mettre en place une pompe de relevage dans le parking pour évacuer rapidement l'eau (voir fiche 7). Afin que les occupants soient informés et ne se mettent pas en danger lors d'une inondation, il est fortement recommandé de placer au moins un affichage des consignes de sécurité à chaque niveau de sous-sol, près des accès ascenseurs ainsi que dans les cages d'escalier.

NOTES

Le tableau électrique, les prises et les interrupteurs ne doivent pas être placés au-dessus de 1,30 m pour des raisons d'accessibilité aux équipements.

Les travaux doivent permettre de respecter les exigences en matière de réglementation et de sécurité applicables au bâti (ex: monoxyde de carbone, amiante, etc).

La fixation des équipements doit être réalisée sur un mur porteur ou une cloison adaptée.

OBJECTIFS



Mise en sécurité des occupants



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



→ **BATARDEAUX**

1000 € /mètre linéaire

→ **OCCULTATION**

250 € / unité

→ **SEUIL (20 CM)**

Variable

BON À SAVOIR



Lorsque les aérations et les ouvrants des sous-sols sont très nombreux, la mise en place des moyens de protection peut être longue. Il faut donc anticiper au maximum leur mise en place, et dans tous les cas, ne pas se mettre en danger en installant ces protections si l'inondation a commencé. Si la protection du parking souterrain est trop compliquée ou trop coûteuse, il est conseillé d'adopter la stratégie « Céder » tout en interdisant l'accès au sous-sol en cas d'inondation.

QUI CONTACTER ?



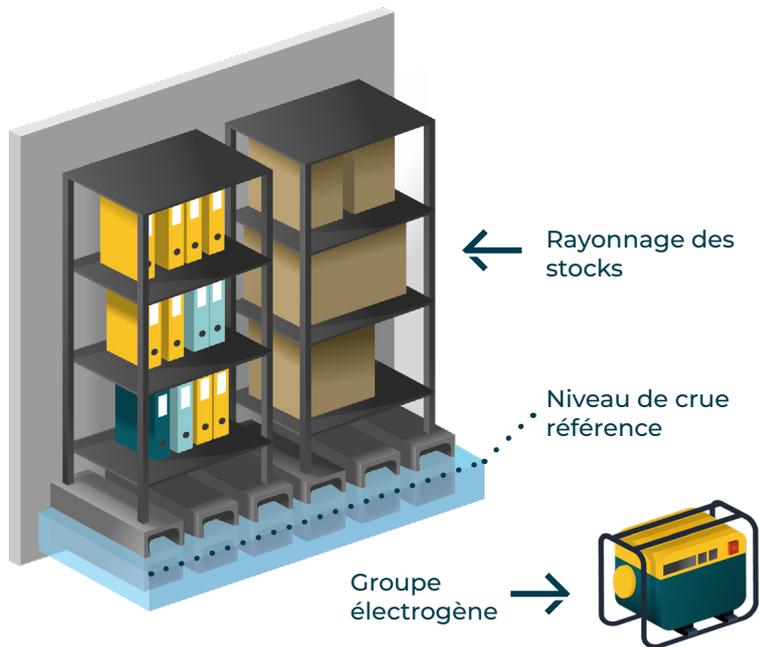
Façadier, menuisier, ou spécialiste des mesures anti-inondation.





REHAUSSER LES STOCKS ET PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS SENSIBLES

Suite à une inondation, les outils de production et les stocks peuvent devenir inutilisables. Du chômage partiel pourrait être imposé le temps de réaliser des réparations et un réapprovisionnement. De ce fait, le temps de retour à la normale sera allongé, induisant une perte de chiffre d'affaires.



EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Pour réduire l'impact des crues sur les entreprises, il est nécessaire d'identifier les équipements, le matériel, les stocks, etc., essentiels à l'activité et de prévoir des solutions structurelles et organisationnelles, afin qu'ils soient hors d'eau. Une fois l'identification réalisée, il est recommandé :

- La mise hors d'eau des stocks et des équipements (informatiques, administratifs et de production).
- La construction d'un muret étanche autour des équipements non déplaçables.
- L'installation d'un groupe électrogène.
- La sauvegarde des données de l'entreprise.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Dans le cas où les équipements ne sont pas déplaçables, l'installation de mesures visant à empêcher les entrées d'eau peut permettre de protéger les biens et limiter les dégâts :

- Installation de batardeaux (voir fiche 1)
- Occultation des petites ouvertures (voir fiche 2)
- Mise en place d'une pompe à eau (voir fiche 7)

OBJECTIFS



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages et de la perte des stocks

COÛTS ESTIMATIFS



→ RAYONNAGE ARCHIVES

100 € / unité

→ RAYONNAGE INDUSTRIEL

200 € / unité

→ GROUPE ÉLECTROGÈNE

Variable

BON À SAVOIR



Pour anticiper une inondation, il est utile de réaliser un **Plan d'Organisation de Mise en Sécurité de son Établissement (POMSE)** et un **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** afin d'informer le personnel sur les consignes de sécurité à suivre et d'organiser le maintien de l'activité en période de crise.

Guide d'élaboration du POMSE :
<http://www.irma-grenoble.com/>

Guide d'élaboration du PCA :
<https://www.economie.gouv.fr/>

QUI CONTACTER ?



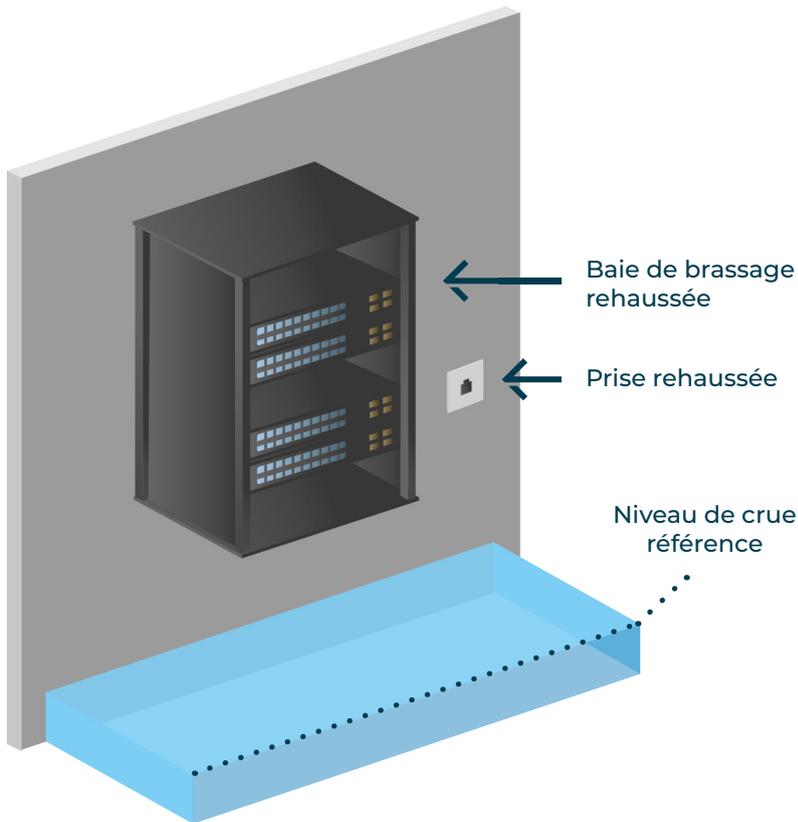
Professionnel spécialisé ou personnel de l'entreprise responsable des stocks.





REHAUSSER LES ÉQUIPEMENTS DE RÉSEAU INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Lors d'une inondation, les réseaux informatiques et téléphoniques d'une entreprise peuvent être impactés causant des difficultés à la reprise d'activité après la crise.



EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Pour réduire l'impact sur ces réseaux, il est préconisé de rehausser les éléments pouvant être inondés (baie de brassage, serveur, box, internet, etc.) et les différentes prises réseaux.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Pour éviter que l'eau ne rentre dans le bâtiment, il est recommandé d'installer des **atardeaux** (voir fiche 1) et de **colmater les gaines** des réseaux (électriques, téléphoniques et d'eau) (voir fiche 2). Pour conserver une grande partie du réseau électrique hors d'eau, il est recommandé de mettre en place un **réseau séparatif descendant** (voir fiche 6).

OBJECTIFS



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



→ **FIXATION EN HAUTEUR D'ÉLÉMENTS SENSIBLES**

600 €

BON À SAVOIR



En cas d'impossibilité de reprise de l'activité due à la perte des réseaux, des solutions organisationnelles peuvent être mises en place. Le télétravail et un serveur de stockage des données en ligne peuvent permettre de conserver une partie de l'activité le temps des travaux de réparation.

QUI CONTACTER ?



Électricien ou maçon.





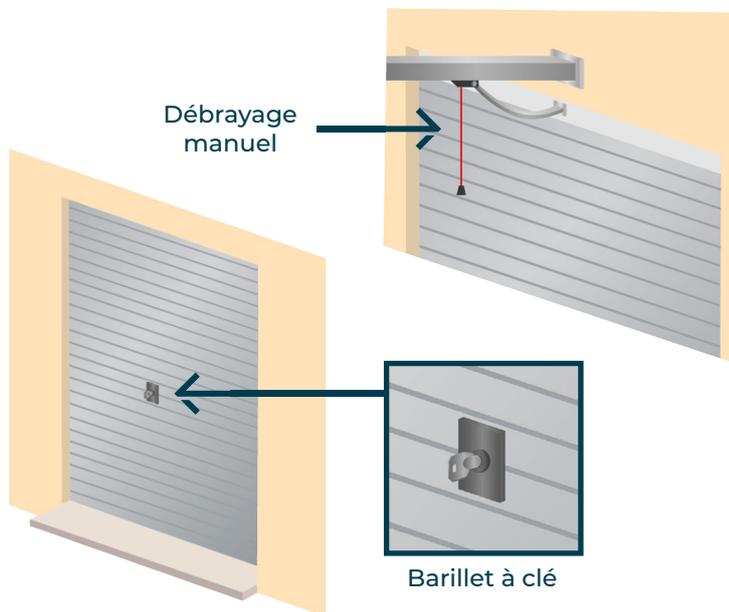
MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'OUVERTURE MANUEL DES OUVRANTS

En cas de présence de fermetures motorisées (volets roulants, porte de garage), il est nécessaire de mettre hors d'eau les moteurs électriques et leurs commandes et de prévoir leur manœuvre par une solution manuelle. Cette possibilité permet de conserver un accès au bien pour les secours pendant l'inondation, et permet aux occupants d'évacuer si cela est nécessaire.

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

Portails automatiques : de nombreux modèles de portes de garage électriques sont équipés d'un système de débrayage manuel. Ce système permet de débrayer manuellement le moteur afin de pallier une coupure de courant.

Volets roulants électriques : la pose d'un dispositif de secours est vivement conseillée lors de l'installation de volets motorisés. Les volets peuvent être livrés avec une manœuvre manuelle de secours, utilisable sur une seule ou plusieurs ouvertures de l'habitation : une tige est fixée à l'enrouleur du volet roulant par une boucle et un crochet. La manivelle s'actionne depuis l'intérieur pour monter ou descendre le tablier.



MESURES COMPLÉMENTAIRES

Pour les entreprises ou les bâtiments de logements collectifs, il est conseillé de définir en amont une personne référente du débrayage des dispositifs automatiques, notamment en ce qui concerne les portails d'accès aux parkings souterrains.

En règle générale le débrayage d'un portail de garage s'effectue depuis l'intérieur. La présence d'une porte de service intérieure permettant d'accéder au garage est donc nécessaire. Si aucune porte n'est présente, il est possible d'utiliser un système de barillet à clé afin d'ouvrir le portail depuis l'extérieur.

OBJECTIFS



Réduction des délais de retour à la normale



Réduction des dommages

COÛTS ESTIMATIFS



Variable

BON À SAVOIR



Si le bien est équipé de dispositifs électriques, il faut prévoir d'indiquer leur procédure de débrayage manuel lors de l'élaboration du Plan d'Organisation (PIMS ou POMSE).

Certains modèles de volets ou de portails motorisés incluent une batterie de secours, pratique pour prendre le relais lors d'une coupure.

QUI CONTACTER ?



Menuisiers.